

SUIVI DU CONSEIL DES MINISTRES DE GEMBOUX
ETAT DE LIEU 25 MAI 2004.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ETAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.1. Simplification administrative	Premier Ministre Vande Lanotte Vandenbroucke Demotte Moerman Reynders Jamar Laruelle Vanvelthoven Van Quickenborne		La majorité des 22 projets sont dans les temps.	Concertation supplémentaire entre les services concernés, notamment Fedict et le SPF Economie concernant l'approche des deadlines et des investissements en ce qui concerne la Banque Carrefour des Entreprises. La note résultant de cette concertation au CM du 26 mai 2004.
B.2. Projet AR travail en équipes	Vandenbroucke Reynders	Le projet peut être soumis au Roi pour signature, moyennant les remarques avancées par le Conseil d'État et la Commission européenne.	L'AR a obtenu un avis positif de la Commission européenne.	Publication de l'AR dans les prochains jours. Avis IF : 5 mai 2004.
B.3. Coûts d'électricité pour les grands consommateurs	Moerman	Le 1 ^{er} juillet, le tarif maximal dégressif entre en vigueur, ainsi que les mesures compensatoires.	La plupart des avis arriveront fin mars, les premiers GT pourront se tenir début avril. Dans l'intervalle, les mesures compensatoires seront inscrites à l'ordre du jour du CM des 20 et 21 mars.	Note sur l'avancement, les projets d'AR et l'avant-projet de loi ont été examinés par le GT du 13 mai ; une nouvelle réunion du GT est prévue le 26 mai. Présentation au CM est prévue le 9 juin.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.4. Impôt des sociétés	Reynders	Evaluation avant le 1 ^{er} juillet 2004	L'évaluation par le SPF Finances sera finalisé début avril et fera alors l'objet de discussions en GT	La note a été approuvée au CM du 23 avril : le groupe de travail poursuit ses travaux.
B.5. Repos hebdomadaire, heures d'ouverture et de fermeture	Vandenbroucke Laruelle	Concertation avec les organes concernés (secteur de la distribution, villes et communes, Régions...) Proposition pour le dernier CM du mois de juillet.	Des invitations ont été envoyées aux secteurs pour participer à la concertation.	Les secteurs rendront leur avis pour fin mai. Des groupes de travail se penchent sur une nouvelle proposition dans le courant du mois de juin pour qu'une nouvelle proposition soit soumise au CM du 16 juillet.
B.6. Repos dominical	Vandenbroucke	Idem B.5	Idem B.5	Idem B.5
B.7. Avant-projet de la loi sur les implantations commerciales	Moerman Laruelle		Le projet adapté à la notification du 16 janvier a été déposé au Conseil d'État. L'avant-projet avisé a été présenté au CM du 19 mars.	Déposé à la Chambre le 20/04/2004 En commission le 06/05/2004 Les arrêtés d'exécution sont prévus pour l'automne 2004
B.8. DHL	Vande Lanotte Flahaut	Accord sur l'une des deux options pour le 1 ^{er} septembre.	Le négociateur Steve Dubois, désigné le 6 février, poursuit son travail de façon discrète.	Il y a un rapportage intermédiaire aux directeurs politique générale.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.9. Transport de marchandises combiné	Vande Lanotte	La décision doit être transposée en textes réglementaires et en une convention entre les autorités et la SNCB.		CM du 26/03/2004 a) avant-projet de loi : à envoyer au CE pour avis dans le mois. Avis pas encore rendu par le CE le 24 mai 2004 b) projet d'AR : avis pas encore rendu par le CE le 24 mai 2004. c) convention : accord sur le texte ; attendre la décision de la Commission européenne sur le projet global
B.10. Statut social des travailleurs indépendants	Vandenbroucke Demotte Moerman Laruelle		Poursuite des travaux de la Table ronde	Augmentation des pensions minimales est reprise dans la loi-programme. Les modalités relatives à l'augmentation des indemnités d'invalidité, à l'intégration des petits risques dans l'assurance-maladie obligatoire et à la création du « pilier 1 ^{er} bis » seront discutées en groupe de travail.
B.11. Horeca	Vandenbroucke Reynders Moerman Laruelle	La première mesure aura déjà une incidence sur les revenus 2004.	Le projet, approuvé en deuxième lecture par le CM du 12 mars, a déjà été introduit auprès de la Chambre et approuvé en Commission. Dans l'intervalle, un convenant se prépare avec le secteur.	Un rapport intermédiaire sera soumis au CM du 4 juin sur la concertation avec les secteurs sur un code de conduite social et fiscal ainsi que sur la sécurité alimentaire. Loi du 10 mai 2004 (MB du 24 mai 2004).

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.12. Fonds starters et crédit gratuit	Vandenbroucke Reynders Moerman Laruelle			Arrêté royal du 02/04/2004 Moniteur belge du 26/04/2004 L'emprunt obligataire alimentant le fonds « Starters » a été émis. Les inscriptions sont en cours. Le crédit gratuit est en préparation.
B.13. a) Ruling fiscal b) Avant-projet de loi sur les impôts des revenus	Reynders	b) sera présenté au CM en tant que point A	a) Projet de loi et AR traités en GT le 16 mars. b) Approuvé en CM du 20 février. Avis du CE obtenu le 2 mars.	a) Ont été approuvés par le CM du 30/04. Après négociation syndicale, à envoyer au CE pour avis dans les 5 jours, puis à la signature du Roi. b) Déposé à la Chambre le 30/04
B.14. Centres de coordination	Reynders	Reporté au CM du 30 janvier	Approuvé en CM le 30 janvier.	Approuvé par la Commission européenne. Le groupe de travail finalise les textes.
B.15. Mobilité internationale de travailleurs	Vandenbroucke Laruelle		Un projet de loi est en préparation. Entre-temps, le SPF Economie et Fedict élaborent un cahier de charges concernant l'informatisation de la procédure de demande de carte de travail pour étrangers.	Le projet de loi ainsi que la proposition de cahier de charges seront soumis au CM dans le courant du mois juin.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.16. Généralisation et extension de l'exonération du précompte professionnel	Reynders Moerman	<p>1. Le projet d'AR portant extension du précompte professionnel à concurrence de 50% à partir du 1^{er} juillet 2004 pour 72 établissements scienti-fiques, sera de nouveau soumis au CM en tant que point A.</p> <p>2. Une même extension pour les entreprises privées qui collaborent avec des établissements scientifiques entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005.</p>	<p>2. Le projet sera traité en GT la semaine 13.</p>	<p>1. Arrêté royal du 4 mai 2004 ; publié au Moniteur belge du 24 mai 2004 Le projet d' AR addendum est soumis a CM du 4 juin.</p> <p>2. Projet de loi modifiant l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002 : doit encore être soumis au CM du 4 juin.</p>
B.17. Clean technology	Reynders Moerman Laruelle Vandenbossche Arena		<p>1. Les propositions de la note seront mises en oeuvre.</p> <p>2. Projet de loi instaurant une réduction d'impôt à l'acquisition d'un « clean car »</p>	<p>Les propositions concernant le renouvellement écologique du parc de voitures et l'introduction d'incitants fiscaux ont été soumises au CM du 20 mars. La circulaire du Premier Ministre est en vigueur depuis le 2 avril 2004. La circulaire 307ter a été adaptée le 13 mai 2004. Elle sera publiée au Moniteur belge dans les prochains jours.</p> <p>2. Les réunions du groupe de travail sont en cours</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.18. a) Promotion des biocarburants b) Transposition de la directive européenne en matière de biocarburants	Reynders Moerman Laruelle Vandenbossche	Les biocarburants doivent être mis sur le marché à partir de 2005.		Le projet d'AR a) a été soumis au CM du 20 mars. La procédure d'avis obligatoire a été mise en œuvre. Deux des quatre avis ont été reçus. Ensuite, l'avis du CE dans le mois sera demandé. Puis, l'AR sera soumis à la signature du Roi. Entre-temps, le SPF Economie préparer l'AR concernant la normalisation des produits.
B.19. Vieillesse et politique du marché de travail	Vandenbroucke Van Brempt Demotte		Plusieurs avis ont été sollicités. Le 17 février a eu lieu un premier échange de points de vues avec les partenaires sociaux. Pour les aspects « santé », l'étude a été confiée. Résultats attendus pour juillet 2004.	Le conférence sur la fin de carrière se tiendra en automne.
B.20. Conférence sur l'emploi, suivi et conclusions	Vandenbroucke		Projet d'AR restructurations soumis au Comité de gestion ONEM et la Commission Européenne. L'AR est momentanément soumis au CNT pour avis. Avis CE attendu pour fin avril. D'autres points sont préparés et concertés.	Après avis du CNT, l'AR est de nouveau soumis au Conseil des Ministres. Date d'entrée en vigueur prévue: 1 ^{er} juillet 2004

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.21. Disponibilité demandeurs d'emploi sur le marché de travail	Vandenbroucke	Entrée en vigueur à partir de juillet 2004, après concertation avec les Régions.	La concertation avec les partenaires sociaux et les régions est terminée. Le groupe de travail a élaboré une proposition d'accord de coopération.	L'accord de coopération a été approuvé par les différents Gouvernements. En ce qui concerne le Gouvernement fédéral, le projet de loi portant assentiment sera déposé à la Chambre.
B.22. Avenir du télétravail	Vandenbroucke Van Brempt Demotte	Notification CM 12/03 : rapport du groupe de travail devrait être soumis le 19/03	Le CNT a été demandé d'évaluer le droit de travail d'application. Le S.P.F. Sécurité sociale examine les problèmes qui se poseraient éventuellement en matière de sécurité sociale au niveau du travail à domicile.	L'adaptation de la réglementation en matière de bien-être est prévue pour la fin de l'année. Les Ministres concernés soumettront un paquet global de mesures pour la fin 2004.
B.23. Bonus crédit d'emploi	Vandenbroucke Reynders		ONSSPPL recalcule le coût pour les fonctionnaires contractuels.	Le projet de loi et les arrêtés d'exécution seront soumis au CM au mois de septembre.
B.24. Pensions complémentaires de travailleurs salariés	Vandenbroucke	Rapport du groupe de travail fin mars.	Groupes de travail plafond 80% et mobilité internationale ont été lancés. L'avis est attendu avant juillet 2004. Fin juin 2004, un séminaire sensibilisera les partenaires sociaux et les secteurs.	Les dispositions réglementaires nécessaires sont prévues pour la fin de l'année.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
B.25. Politique de concurrence	Moerman		L'AR exécutant l'ordonnance a été approuvé en CM du 23 janvier. Le 6 février, un appel aux candidats au Conseil de la Concurrence a été publié au Moniteur.	Arrêté royal du 25/04/2004 Moniteur belge du 03/05/2004 Remplacement du Conseil de la Concurrence : proposition au CM du 4 juin. Autorité belge de la Concurrence : projet d'AR au CM du 4 juin. Autres adaptations de la législation : projet au CM du 4 juin. Adaptation des règles de concentration : en groupe de travail.
B.26. Meilleur recouvrement d'impôts	Reynders Jamar		Suivi régulier en GT et en CM.	Poursuite des travaux des GT.
B.27. Solidarité sociale	Onkelinx Vandenbroucke Demotte Moerman		1. Artistes : projet de loi repris dans le projet de loi-programme ; les arrêtés d'exécution seront soumis, après approbation du CM du 2 avril 2004 (première lecture) au Comité de gestion de l'ONSS, le Comité général de gestion pour le statut social des indépendants et au CNT. 2. Mise à disposition : une concertation avec le secteur de la construction et la concertation interprofessionnelle ont été lancées.	1. Entrée en vigueur prévue le 1 ^{er} juillet 2004. 2. Mise à disposition : proposition de loi en préparation pour juillet 2004.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
			<p>3. Inspection et contrôle 3.1 Recrutement d'inspecteurs et de contrôleurs (½ via réserves de recrutement, ½ via examens);</p> <p>3.2 Comité de coordination fédéral : l'AR est publié le 30 avril : l'appel est clôturé.</p> <p>4. assouplissement des heures supplémentaires et limitation du chômage temporaire dans le secteur de la construction.</p> <p>Les services compétents du SPF Sécurité sociale et Emploi, Travail et Concertation sociale sont chargés de la mise en oeuvre concrète d'entre autres les aspects « banques de données », le code déontologique des services d'inspection, la révision de la loi sur l'inspection, DMFA, etc.</p>	<p>Le recrutement sera finalisé fin 2004.</p> <p>4. repris dans le projet de loi-programme</p> <p>Démarrage prochainement de la préparation d'autres points, entre autres, la simplification des règles en matière d'horaires dans la construction, du temps de travail, des faux indépendants...</p>
B.28. Suivi horizontal de dossiers d'investissements	Premier Ministre Moerman	CM du 02/04 : le dossier doit être soumis au CM du 16/06 CC du 21/04 : soumettre le plan de route fin juin au CM		Une note de renforcement de la structure en la matière auprès du SPF Economie a été approuvée en CM du 19 mars et reviendra au CM du 16 juin.. Comité de concertation du 21 avril 2004 : pris acte. En collaboration avec des consultants

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	MINISTRE SECRETAIRE D'ÉTAT	DEADLINE OU REMARQUE DANS LA NOTIFICATION	ÉTAT DES LIEUX SCHEMA RESPECTE ? EVENTUELS PROBLEMES	DATE ATTENDUE POUR LE PROJET DE LOI, ARRETES D'EXECUTION. A FAIRE
				externes, le roadmap sera soumis fin juin au CM.